Commune des Avirons

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 01 AVRIL 2016

Par suite d'une convocation en date du **22 mars 2016**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **01 avril deux mille seize, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **22 mars 2016.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – M. DENNEMONT Jean Daniel

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. FERRERE Frédo – M. SERMANDE Jean-Pierre – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

1) **Compte-rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 05 février 2016
2) **Adoption du budget primitif 2016**
 - Compte principal
3) **F.C.A. (Football Club des Avirons)**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2016
4) **Association AVIRONS JEUNES**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2016
5) **Adoption du budget primitif 2016**
 - Annexe de l'eau potable
6) **Adoption du budget primitif 2016**
 - Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées
7) **Adoption du budget primitif 2016**
 - Annexe de la régie funéraire
8) **Adoption du budget primitif 2016**
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif
9) **Vote des taux des trois taxes locales pour 2016**
10) **PERSONNEL COMMUNAL**
 - Création d'emplois temporaires
11) **Ecole Paul Hermann-Extension du réfectoire et création de salles de classes**
 - Approbation du dossier projet
 - Approbation du plan de financement
12) **Acquisition amiable de la voie privée et des espaces verts internes du lotissement CAFFAREL pour transfert dans le domaine public communal**
13) **Mise à la réforme d'un véhicule communal**
14) **Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**

& &
&

.../...

AFFAIRE N° 1/ Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 05 février 2016

✓ ***Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne*** *quitte la salle après le vote de cette affaire.*

Le Maire a rappelé l'article L.2121-23 du CGCT qui stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **05 février 2016** a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

Madame BRABANT VICTOIRE Fabienne a constaté que le Procès-Verbal n'a pas retranscrit fidèlement ses votes et a demandé que sa remarque soit actée au Procès-Verbal.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

Madame BRABANT VICTOIRE Fabienne a quitté la séance à l'issue de la première affaire à 18h11, considérant que sa position d'élue de l'opposition n'était pas respectée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (3 abstentions : M. DENNEMONT Jean Daniel, M. CANTINA Pierrot par procuration et Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne),** a adopté le contenu du procès-verbal de la **séance du 05 février 2016.**

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Adoption du budget primitif 2016

- Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2016 se présente comme suit :

	Dépenses : 17 605 694	**Recettes : 17 605 694**
Fonctionnement	14 036 564	14 036 564
Investissement	3 569 130	3 569 130

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013-Remboursement/rémunérations	20 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine *(Occupation du domaine et redevances diverses)*	545 124
Chap. 73 – Impôts et taxes *(Contributions directes, DSC, taxes sur les carburants, octroi de mer...)*	8 944 983
Chap. 74 – Dotations et participations *(Dotation forfaitaire, Dot. Nat de péreq, part. emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire...)*	4 465 414
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante *(Produits des locations immobilières)*	16 353
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	44 690

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 834 633
Chap. 012 – Charges de personnel	8 737 486
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante *(Contribution service incendie, dt 199 300 subventions aux associations, etc...)*	664 595
Chap. 66 – Charges financières	298 926
Chap. 67 – Charges exceptionnelles *(Bourses et prix, subv. au budget annexe)*	56 000
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	513 582
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	676 342
Chap. 014 – Autres reversements	255 000

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	513 582
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	1 121 690
Chap. 13 – Subvention d'investissement	4 800
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 042 716
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	676 342
Chap. 041- Opérations patrimoniales	210 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	831 000
Chap. 13- Subventions d'investissement	146 546
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	17 500
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	595 844

Ce chapitre intègre notamment :

- ✓ Les échéances pour les portages fonciers confiés à l'EPFR ;
- ✓ L'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services communaux et les établissements scolaires.

Chap. 23 – Immobilisations en cours 1 723 550

Ce chapitre prévoit notamment :

- ✓ La mise en œuvre des travaux pour l'extension de l'école du Ruisseau
- ✓ La mise en œuvre des études et travaux pour l'extension du réfectoire de l'école Paul Hermann ainsi que la construction de deux salles de classes
- ✓ La mise en œuvre de la première programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- ✓ La mise en œuvre d'un gazon synthétique sur le plateau sportif du Ruisseau
- ✓ La mise en œuvre de divers travaux sur des portions de voies

Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections 44 690
Chap. 041- Opérations patrimoniales 210 000

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- ➢ Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- ➢ Voter le budget ;
- ➢ Voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Monsieur DENNEMONT Jean Daniel a émis quelques remarques sur des dossiers qui auraient pu être traités lorsqu'il y avait encore les dispositifs d'aide, à savoir la réhabilitation de l'ex-arast. Mais, conscient des difficultés qu'a à gérer une commune dans un contexte de réduction budgétaire, il votera pour ce budget 2016 et ce pour 2 raisons.

D'abord, parce que son groupe désapprouve le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Ensuite, parce que fidèle à son engagement, la municipalité n'a pas augmenté les impôts. Il a ajouté que son groupe ne souhaite pas qu'il y ait des conséquences sur le personnel.

Monsieur DENNEMONT Jean Daniel a également demandé au Maire si la Commune, vu le contexte économique difficile, a sollicité la réserve parlementaire du Député de la circonscription.

Le Maire a répondu qu'il appartient au Député de choisir l'affectation de sa réserve parlementaire. Il a ensuite remercié Monsieur DENNEMONT Jean Daniel pour ses remarques sur le budget.

M. FORT Paul a ajouté que c'est un budget prudent et maîtrisé dans l'intérêt des avironnais. Le Maire l'a également remercié.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

- **A l'unanimité**, a décidé de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **6574**) que pour la section d'investissement ;
- **A l'unanimité**, a adopté les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- Sur l'article **6574**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :
 - De fixer le montant de l'article à la somme de **199 300 €** ;
 - D'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

Marché la Kour	1 000,00 €
A.D.A.C *(Ass. pour la Diffusion Artistique et Culturelle)*	1 000,00 €
A.D.A.P.J *(Ass. de Défense des Agriculteurs des avirons et pour la promotion des Jeunes)*	500,00 €
Club les Amis	7 000,00 €
Association Sportive du Collège	600,00 €
Association Sportive du Collège intercomm. Etang Salé/Avirons	300,00 €
Association Sportive du Lycée	600,00 €
Association Sportive et Culturelle des Avirons	1 500,00 €
JSCT *(Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave)*	7 000,00 €
Club bouliste des Avirons	1 500,00 €
ACJV *(Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie)*	1 000,00 €
A.S.P.T *(Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave)*	1 500,00 €
Amicale Fitness Avirons ***(Mme Suzette RIVIERE**, intéressée, quitte la salle au moment du vote)*	1 000,00 €
F.C.A *(Foot Club des Avirons)*	70 000,00 €
Association Foot Avironnaise	1 000,00 €
Association Basket Club	500,00 €
U.S.D.T *(Union Sportive du Tévelave)* ***(M. Gilles ESCHYLES**, intéressé, quitte la salle au moment du vote)*	15 000,00 €
Avirons Foot Vétérans	1 000,00 €
Association Tri Arts	500,00 €
Avirons Jeunes	46 000,00 €
Judo Club	2 000,00 €
Association Nippon Kempo	500,00 €

.../...

Association Evolution	500,00 €
Association LACS *(**M. Fabrice PAYET,** intéressé, quitte la salle au moment du vote)*	6 000,00 €
Association Au bout des mains	12 500,00 €
Association Taekwon shin soul	500,00 €
Association Koeur Soleil	1 000,00 €
Association Gym Avirons	1 000,00 €
Association Réuni Sport	1 500,00 €
Et vie danse	1 000,00 €
Association E.V.E *(Etre Vivant Ensemble)*	300,00 €
USEP	6 000,00 €
Association Run Altitud	5 000,00 €
Association ALOR	1 000,00 €
RODGERS	1 000,00 €
Association Ti Bul Kréol	1 000,00 €

& &
&

AFFAIRE N° 3/ **F.C.A. (Football Club des Avirons)**
- Attribution d'une subvention
- Convention partenariale 2016

L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur l'attribution au **FCA** d'une subvention de **70 000 €.**

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article **10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000**, la Commune doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le **montant de la subvention dépasse 23 000 €.**

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention.

Le **FCA** a sollicité une subvention pour poursuivre le développement de la pratique du football aux AVIRONS.

La Commune considère que la promotion et le développement de cette activité est d'intérêt local.

.../...

Le projet de convention établi est joint en annexe.

Le Conseil Municipal a été invité :

- A l'approuver ;
- Le cas échéant, à autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- A approuvé l'attribution au **FCA** d'une subvention de **70 000 €** aux conditions visées dans la convention partenariale jointe en annexe ;
- A autorisé le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer la convention correspondante.

& &
&

AFFAIRE N° 4/ **Association AVIRONS JEUNES**
- Attribution d'une subvention
- Convention partenariale 2016

L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur l'attribution à l'association **AVIRONS JEUNES** d'une subvention de **46 000 €.**

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article **10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000**, la Commune doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le **montant de la subvention dépasse 23 000 €.**

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention.

L'association **AVIRONS JEUNES** a sollicité une subvention pour permettre la poursuite de la réalisation des actions suivantes :

- ✓ De développement du volley ;
- ✓ D'organisation d'une activité de musique ;
- ✓ D'accompagnement à la scolarité ;
- ✓ D'organisation de garderie périscolaire ;
- ✓ De gestion du cybercase.

La Commune considère que la promotion et le développement de ces domaines sont d'intérêt local.

.../...

Le projet de convention établi est joint en annexe.

Le Conseil Municipal a été invité :

- A l'approuver ;
- Le cas échéant, à autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- A approuvé l'attribution au **AVIRONS JEUNES** d'une subvention de **46 000 €** aux conditions visées dans la convention partenariale jointe en annexe ;
- A autorisé le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer la convention correspondante.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Adoption du budget primitif 2016
- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2016 :

	Dépenses : 1 301 771	**Recettes : 1 301 771**
Fonctionnement	431 447	431 447
Investissement	870 324	870 324

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 447

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	30 000
Chap. 66 – Charges financières	25 085
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	139 332
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	237 030

.../...

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	43 800
Chap. 23 – Immobilisations en cours	712 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 447
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	59 077

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	56 000
Chap. 16 – Emprunts	378 885
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	139 332
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	59 077
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	237 030

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte :

Le programme d'études et de travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, et installer des réducteurs de pression.

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Monsieur DENNEMONT Jean Daniel a souhaité savoir où en étaient les demandes de subventions pour l'unité de traitement.

Il lui a été répondu que les dossiers ont été déposés. L'un à l'Office de l'eau et l'autre aux services de l'Etat au titre du CPER. Les dossiers sont à l'instruction.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, a délibéré :

- **À l'unanimité,** a décidé de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À l'unanimité**, a adopté les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2016 de l'eau potable** a été arrêté comme suit en balance générale :

.../...

	Dépenses : 1 301 771	Recettes : 1 301 771
Fonctionnement	431 447	431 447
Investissement	870 324	870 324

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Adoption du budget primitif 2016

- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2016.

	Dépenses : 558 690	Recettes : 558 690
Fonctionnement	247 237	247 237
Investissement	311 453	311 453

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service *(Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)*	153 884
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	50 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	43 353

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	40 500
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante *(Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d'épuration)*	80 000
Chap. 66 – Charges financières	30 400
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	96 337

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	68 100
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	200 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	43 353

Les recettes prennent en compte :

.../...

Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	49 265
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	96 337
Chap. 13-Subvention d'invest	100 000
Chap. 16-Emprunts et dettes	65 851

Pour ce budget, il s'agit :

- ✓ De poursuivre l'extension du réseau primaire sur la RD16 en lançant les études de la zone AUs bas au secteur du Camphrier.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- ➢ Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- ➢ Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, a délibéré :

- ➢ **À l'unanimité**, a décidé de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- ➢ **À l'unanimité**, a adopté les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2016 de l'assainissement collectif des eaux usées** a été arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 558 690	**Recettes : 558 690**
Fonctionnement	247 237	247 237
Investissement	311 453	311 453

& &
&

AFFAIRE N° 7/ Adoption du budget primitif 2016
- o Annexe de la régie funéraire

Le budget prévisionnel 2016 de la régie funéraire est proposé comme suit :

Section unique de fonctionnement :

- Recettes : 3 200 €
- Dépenses : 3 200 €

.../...

soit la répartition par chapitre ci-dessous :

En recettes :

Chap. 70 – Vente de prestations de services *(Produit du coût de la prestation de fossoyage)*	3 200

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	150
Chap. 012 – Charges de personnels et frais assimilés	3 050

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, a délibéré et, **à l'unanimité :**

- A décidé de voter le budget au niveau du chapitre ;
- A adopté les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget primitif 2016 de la régie funéraire** a été arrêté comme suit en section unique de fonctionnement :

- Recettes : 3 200 €
- Dépenses : 3 200 €

& &
&

AFFAIRE N° 8/ **Adoption du budget primitif 2016**
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce projet de budget se présente comme suit :

	Dépenses : 31 731	**Recettes : 31 731**
Fonctionnement	30 000	30 000
Investissement	1 731	1 731

Soit le détail suivant :

.../...

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Ventes de prestations	+ 30 000

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 5 260
Chap. 012 – Charges de personnel	+ 23 009
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	+ 1 731

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	+ 1 731

En dépenses :

Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+ 1 731

Pour ce budget, il s'agit essentiellement d'assurer le service de contrôle.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, a délibéré :

- **À l'unanimité**, a décidé de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À l'unanimité**, a adopté les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2016 du SPANC** a été arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 31 731	**Recettes : 31 731**
Fonctionnement	30 000	30 000
Investissement	1 731	1 731

& &
&

.../...

AFFAIRE N° 9/ Vote des taux des trois taxes locales pour 2016

Le Conseil a été invité à fixer les taux des trois taxes locales pour l'année 2016.

Pour mémoire en 2015, les caractéristiques de la fiscalité étaient pour la Commune :

	Taux	Base notifiées	Produit
T H	12,83	7 531 061,00	966 235,13
F B	16,61	5 854 482,00	972 429,46
F N B	38,27	26 972,00	10 322,18
			1 948 986,77

Pour l'année 2016, l'état 1259 COM fait apparaître les bases suivantes :

		Variation 2015-2016
Taxe d'habitation	8 075 000	+ 7,22 %
Taxe foncière bâti	6 056 000	+ 3,44 %
Taxe foncière non bâti	35 100	+ 30,13 %

Ce qui correspond à une variation globale de + 5,62 %.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit à **2 165 036,00 euros**. Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de 109 678,00. Le produit fiscal attendu est donc de **2 055 358,00 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants pour 2016 :

Taxe d'habitation	**12,83 %**
Foncier bâti	**16,61 %**
Foncier non bâti	**38,27 %**

Le Maire a proposé au conseil de reconduire les taux à l'identique.

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** a fixé les taux des trois taxes locales pour l'année 2016 à :

Taxe d'habitation	**12,83 %**
Foncier bâti	**16,61 %**
Foncier non bâti	**38,27 %**

& &
&

AFFAIRE N° 10/ PERSONNEL COMMUNAL

o Création d'emplois temporaires

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents ci-dessous pour faire face temporairement à des besoins liés :

❖ A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de douze mois, sur une période de dix-huit mois consécutifs :

Nombre de postes : 02

Motif : Renfort d'équipe administrative

Nature des fonctions : gestion administrative

Niveau de recrutement : adjoint administratif de deuxième classe

Temps de travail : 35 heures/sem

Rémunération : grille fonction publique déterminée en fonction du grade et de l'échelon

❖ A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de six mois, sur une période de douze mois consécutifs :

Nombre de postes : 03

Motif : Renfort d'équipe lors des activités saisonnières

Nature des fonctions : animation

Niveau de recrutement : adjoint d'animation de deuxième classe

Temps de travail : 35 heures/sem

Rémunération : grille fonction publique déterminée en fonction du grade et de l'échelon

Sur ce dernier point, compte tenu du recrutement des emplois d'avenir affectés au service, il s'agit d'actualiser les précédentes délibérations créant les emplois occasionnels et en conséquence d'acter également l'annulation des délibérations n° 18 du 15 juin 2001 et n° 20 du 23 septembre 2011.

Le Conseil a été invité à :

- Adopter la création des emplois telle que proposée ci-dessus ;
- Modifier le tableau des effectifs ;
- Prendre acte de l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- Acter l'annulation des délibérations n° 18 du 15 juin 2001 et n° 20 du 23 septembre 2011.

.../...

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé :

- D'adopter la création des emplois telle que proposée ci-dessus ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- De prendre acte de l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- D'acter l'annulation des délibérations n° 18 du 15 juin 2001 et n° 20 du 23 septembre 2011.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ Ecole Paul Hermann-Extension du réfectoire et création de salles de classes

- Approbation du dossier projet
- Approbation du plan de financement

Le réfectoire actuel de l'école Paul Hermann accueille 562 élèves inscrits à la restauration scolaire sur un effectif de 600 élèves. Malgré l'installation, en 2015, d'un deuxième self, la superficie de l'espace restaurant est insuffisante pour permettre une prise des repas convenable dans le temps de la pause méridienne.

Aussi, pour désengorger l'espace, il a été proposé au conseil de créer une extension en récupérant les deux salles de classes implantées au même niveau que le réfectoire et de construire parallèlement, au niveau des terrasses existantes du bâtiment pédagogique, deux salles de classes supplémentaires.

Les travaux comprendront notamment :

- ✓ La réalisation d'un passage couvert entre le réfectoire existant et les salles récupérées ;
- ✓ La suppression du mur de séparation entre les deux salles, les travaux d'acoustique et de reprise de peinture, le nécessaire pour l'installation d'un self etc.: soit au total, une superficie supplémentaire de 115m² affectée à la restauration ;
- ✓ La construction de deux salles d'enseignement de 60m² chacune avec les équipements nécessaires.

Le coût des travaux est évalué à 162 712,50 euros TTC avec la répartition prévisionnelle suivante :

Maîtrise d'œuvre	14 700,00 euros HT
Bureau de contrôle	3 500,00 euros HT
CSPS	3 000,00 euros HT

.../...

Honoraires divers (sondages, relevés etc.)	3 000,00 euros HT
Travaux	125 765,44 euros HT
TVA	12 747,06

Le plan de financement prévisionnel correspondant est le suivant :

Etat DETR 2016	60 %	89 979,26
Commune	40 %	59 986,18
TVA à charge communale		12 747,06

Aux fins de constituer le dossier de demande de financement, le Maire a proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe des travaux ;
- Le cas échéant le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- De l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat l'octroi de la subvention.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé :

- D'approuver le principe des travaux ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- D'autoriser, le Maire, à solliciter auprès de l'Etat l'octroi de la subvention.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Acquisition amiable de la voie privée et des espaces verts internes du lotissement CAFFAREL pour transfert dans le domaine public communal

Le Maire a porté à la connaissance du Conseil Municipal que les colotis du lotissement Caffarel ont unanimement donné leur accord pour intégrer la voie interne ainsi que les espaces verts dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal a été invité :

- A accepter le transfert amiable de la voie et des espaces verts à titre gratuit à la commune ;
- A se prononcer sur le classement dans le domaine public des emprises concernées ;
- Le cas échéant, à autoriser le maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et notamment à signer l'acte authentique correspondant par-devant notaire.

.../...

L'accord amiable de l'ensemble des propriétaires dispense la Commune d'avoir à effectuer une enquête publique préalable.

Les portions de parcelles concernées feront l'objet d'un document d'arpentage pris en charge par la ville. Elles seront à extraire des propriétés référencées ainsi qu'il suit à ce jour :

Références cadastrales	Propriétaires
AM735	Jean Luc LAMOLY
AM734	Monique CREQUER
AM733	Patrice BOUTEUIL
AM1270	Patrick TAILAME et Monique RISSO
AM1268	Frédéric DUTIN
AM730	Jean Michel PETIT
AM728	Frédéric DALLE
AM727	Serge BLANCHARD et Eliane CHARBONNIER
AM726	Erise FUTOL
AM725	Philippe MESPOULHE
AM724	Patrice FABIANI
AM723	Eric VASINA
AM729	Laurent FONTAINE

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé :

- D'accepter le transfert amiable de la voie et des espaces verts à titre gratuit à la commune ;
- De se prononcer sur le classement dans le domaine public des emprises concernées ;
- D'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et notamment à signer l'acte authentique correspondant par-devant notaire.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Mise à la réforme d'un véhicule communal

Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convenait de mettre à la réforme le véhicule communal suivant :

Désignation	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Km
CITROEN C3	67 BRA	16/11/2004	168138

.../...

En conséquence, il a été proposé au Conseil Municipal de retirer ledit véhicule de l'inventaire communal.

Il sera vendu en l'état et en qualité d'épave.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré et, **à l'unanimité,** a décidé de retirer le véhicule susvisé de l'inventaire communal et a autorisé la mise en vente en l'état ou en qualité d'épave.

& &
&

AFFAIRE N° 14/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire a informé le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente.

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AK0162	593	AUd	LEBON Prosper	10/02/16	84 ter, route des Vacoas
AS1405 AS1352P	271	Uc	SEYCHELLES Johnny	14/01/16	chemin Pavé
AR1040 AR1041	Terrain : 877 Appartement : 49	Uc	SCI CLAUDE Fréderic et MNJ Construction	14/01/16	1, sentier des Jacquiers
AN1022 Lot 2	425	AUd	LEBON Thierry	14/01/16	20, rue Bertin
AN1022 lot 1	434	AUd	LEBON Thierry	14/01/16	32, rue Bertin
AS1230	287	Ua	COREGE Valérie	14/01/16	12, impasse des Palmiers
AS0707	Terrain : 3796 Appartement : 47	Uc2	Mme DANY Marie Christine	01/02/16	Rue de l'Eglise "Résidence Les Sirènes"

.../...

AS1397	590	Ua	SMIE IMMOBILIER	01/02/16	29, chemin Kerbel
AS0648	Terrain : 4021 Appartement : 64	Ua	VIVARELLI Jacques	10/02/16	3,chemin Kerbel-Résidence Anaïs
AM1387	611	Uc	M.Mme BORGHESE Alain	10/02/16	16, impasse des Galaberts
AS0044	561	Uc2	Consorts LAMOLY	10/02/16	47, rue de l'Eglise
AM1678	735	Uc	LAURET Joseph Hervé	23/02/16	12 ter, chemin La Croix
AN0645	899	Uc	BARONCE Marguerite	16/02/16	57 bis, rue Maximin Lucas
AM1147	400	Uc	HOARAU Fabienne	26/02/16	7, impasse des Avocats
AI0685 AI0689	791	Ud	MAURER Marie Claire	23/02/16	112, route du Tévelave
AR0477	390	Uc	Consorts MAZEAU Antoine	26/02/16	3, sentier des Jacquiers
AD0692	450	UD	RIVIERE Marie Solange	26/02/16	12 A, chemin des Acacias
AL0713	196	AUc 1	SAS AMENAGEMENT	26/02/16	41,chemin du Bel Horizon
AD0127 AD0926	898	Ud	FRIBOURG Joseph Guinot	26/02/16	1, allée jupiter
AD1309	342	Ud	consorts MACE	26/02/16	12 ter, rue Francis Rivière
AM1679	707	Uc	LAURET Joseph Hervé	23/02/16	12, chemin La Croix
AT0505	261	Ub3	PAYET-CALPETARD	16/02/16	15, rue du Verger
AL0727	357	AUc 1	SAS AMENAGEMENT	16/02/16	17, chemin du Bel Horizon
AN1023 lot 1	400	AUd	PAYET Carole	26/02/16	46, rue Bertin
AN1023 lot2	400	AUd	PAYET Carole	26/02/16	34 ,rue Bertin
AS0182	432	Ua	CAZAUX Dominique	16/02/16	4, rue Edouard Sartre
AM0960 AM0963	533	Uc	FRANCOIS Diane Maia	26/02/16	6,rue des Aloes
AR1494 AR1115	2516	Ud/Apf	RIVIERE Marie Solange	08/03/16	57, chemin Cendrine
AL0714	160	AUc 1	SAS AMENAGEMENT	16/02/16	43, chemin du Bel Horizon
AD0502	884	Ud	Epoux HOARAU Jacky	16/02/16	131, route du Tévelave
AS0648	Terrain : 4021 Appartement : 64	Ua	LOPEZ Alain/HIRIGOYEN Nadine	18/03/16	3, chemin Kerbel-Résidence Anaïs

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,
Lydia DEVEAUX ép. GRONDIN

Le Maire,
Michel DIONÉ MONT

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 11 AVR. 2016

PRÉFET DES ILES ★ ILE DE LA REUNION ★ SUD